

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL –SÉANCE DU 17 JUIN 2024**

L'an deux mille quatre, le dix-sept du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, à 20 heures, sous la présidence de Madame Maryse Duval, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2024

Présents : 12

Maryse Duval, Bénard Didier, Biard Bruno, Decaux Denis, Lefébure Amélie, Donne Joël, Lahaye Michel, Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricard Charles-Henri, Ricius Séverine, Vasse Guillaume.

Absents et excusés : Dessaux Fabienne, Simon Christine, Thomas Pierrick,


Pouvoirs : M THOMAS Pierrick donne pouvoir à Mme DUVAL Maryse  
Mme DESSAUX Fabienne donne pouvoir à M DONNE Joël  
Mme SIMON Christine donne pouvoir Mme LEFEBVRE Florence

Secrétaire de séance : Mme LEFEBURE Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2024 a été lu et approuvé.



**DÉLIBÉRATION du 17/06/2024 - N°22**

**D.E.C.I. Convention de mise à disposition d'une réserve incendie privée entre la Commune et l'Association Les Nids**

Compte tenu du Règlement Départemental Défense Extérieure contre l'Incendie qui s'impose à la Collectivité et aux administrés (arrêté du 26/10/2027),

Après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition d'une réserve incendie privée entre la Commune et l'Association Les Nids,

L'assemblée municipale autorise Mme DUVAL Maryse, Maire à signer ladite convention.

Votants : 15      Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0



**DÉLIBÉRATION du 17/06/2024 - N°23**

**DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT**

**Article L. 332-8 du code général de la fonction publique**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à L. 332-8 6° du code général de la fonction publique, un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 2 000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 10 000 habitants, lorsque la

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL –SÉANCE DU 17 JUIN 2024

création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique par délibération à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 4.5/35<sup>ème</sup>.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, M le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C échelon 1 pour effectuer les missions de secrétariat de l'agence postale à temps non complet à raison de 4.50/35<sup>ème</sup> du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 .
- Décide de modifier le tableau des effectifs : création du poste d'adjoint technique 4.5/35<sup>ème</sup>.

Votants : 15      Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION du 17/06/2024 - N°24**

### **Convention relative à l'organisation d'une agence postale entre la Commune de Saint Saire et la Poste**

L'Assemblée municipale autorise Mme Le Maire à signer une convention relative à l'organisation d'une agence postale à Saint-Saire avec La POSTE pour une durée de 3 ans.

Horaires d'ouverture modifiés 12 h/ Hebdomadaire :

Lundis : 9 h 00 - 10 h 30  
Mardis : 9 h 00 - 12 h 00  
Mercredis - Samedis : 9 h 00 - 12 h 00  
Jeudis : 9 h 00 - 10 h 30

Votants : 15      Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL –SÉANCE DU 17 JUIN 2024****DÉLIBÉRATION du 17/06/2024 - N°25****Demande de subvention auprès de la Région  
pour la mise en place d'un abribus près la salle des Fêtes**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, charge Madame le Maire de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de La Région pour l'installation d'un abribus près de la salle des fêtes pour les devis estimatifs d'un montant de 4 383.60€ HT.

Votants : 15          Pour : 15          Contre : 0          Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION du 17/06/2024 - N°26****MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES LOISIRS POUR L'ASSOCIATION  
« MAZURKA, VALSE ET PASTOURELLE » - AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal met à disposition à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la Salle des Loisirs tous les mardis après-midi à l'association « Mazurka, Valse et Pastourelle » présidée par Madame Buchard dont le siège social est situé à Neuville-Ferrières (76270), pour un montant de 250 euros pour l'année 2024 et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec l'association « Mazurka, valse et pastourelle du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Votants : 15          Pour : 15          Contre : 0          Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION du 17/06/2024 - N°27****TRAVAUX ROUTE DU BEAU SOLEIL**

Madame Le Maire présente les devis pour la rénovation de la Route du Beau Soleil.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise PAUMIER pour les dits travaux (coût : 2 030 € TTC).

M LERAT Jérémy ne prend pas part au vote.

Votants : 14          Pour : 14          Contre : 0          Abstention : 1

**ELECTIONS LEGISLATIVES****COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE****Scrutin du dimanche 30 juin 2024**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL –SÉANCE DU 17 JUIN 2024

Horaires	Présidence	Assesseur 1	Assesseur 2
8 h - 10h	M BIARD	M THOMAS	Mme SIMON
10 h - 12 h	Mme LEFEBVRE	M VASSE	Mme LEFEBURE A.
12h - 14 h	M LAHAYE	Mme ISAAC	Mme DUVAL Marie-Christine
14 h - 16 h	M LERAT	Mme DUVAL Maryse	M DUVAL Gilles
16 h -18 h	Mme DESSAUX F.	Mme RICIUS	M DECAUX

### Scrutin du dimanche 7 juillet 2024

Horaires	Présidence	Assesseur 1	Assesseur 2
8 h - 10h	M BENARD	M BIARD	
10 h - 12 h	Mme LEFEBVRE		
12h - 14 h	M RICARD		
14 h - 16 h	M LERAT		
16 h -18 h	Mme RICIUS	M THOMAS	M DECAUX



### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Point de situation sur les projets en cours (Quai gourmand : réfection de la terrasse, pilier de l'Église...)
  - ⇒ Réhabilitation des sanitaires de l'école : Subvention au titre de la DETR : 8 854.98 €
  - ⇒ Logement libre au 01/07/2024 aux Acacias.
  - ⇒ Installation de mobilier dans la cour de l'école.
  - ⇒ Travaux Chemin de la Source.
  - ⇒ Informations diverses : Repeindre la Croix Rouge, Gravillonnage partiel sur la Route du Beau Soleil à prévoir,
  - ⇒ En matière de protection sociale complémentaire, les employeurs territoriaux devront participer financièrement aux dépenses engagées par leurs agent en matière de :
    - **Prévoyance** participation obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à hauteur de 7 €/mois/agent
    - **Mutuelle santé** : participation obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à hauteur de 15 €/mois/agent.
- Une délibération devra être prise au prochain conseil municipal.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.